

# QUAND MODERNISATION RIME AVEC DÉRÈGLEMENTATION

Sommaire exécutif du mémoire de la CSD Construction sur le projet de loi n° 51 : Loi modernisant l'industrie de la construction

*La CSD Construction et la CSD ont présenté en commission parlementaire le 13 mars 2024 leur mémoire sur le projet de loi qui va modifier la loi R-20.*

Voici un court sommaire de nos revendications; le mémoire complet est disponible sur notre site Web.

## Mobilité interrégionale

Le gouvernement propose de réduire le seuil pour obtenir le statut préférentiel de 1500 à 750 heures sur deux ans, permettant plus de flexibilité pour les ouvriers. Un compagnon ayant plus de 15 000 heures pourrait travailler partout au Québec. La **CSD veut protéger les travailleurs et travailleuses des régions**; on défend le maintien des balises actuelles (1500h) pour préserver l'expertise en région.

## Conditions de travail et conventions collectives

La CSD suggère **d'étendre l'application des griefs et d'étendre le droit de grève à l'ensemble des articles des conventions collectives**. L'interdiction explicite d'utiliser des travailleurs de remplacement pendant les grèves, renforcerait le droit à la négociation collective en plus de s'inscrire dans l'évolution des jugements rendus par les tribunaux.

## Problématique de rétention dont celles des femmes

Un rapport montre que beaucoup trop de gens quittent le secteur de la construction, en particulier les femmes et les travailleurs sans diplôme. La CSD propose des mesures pour encourager un **meilleur équilibre entre travail-famille-étude**, des initiatives pour que les travailleurs puissent se former tout en travaillant et mieux faire intervenir la CNESST et la CCQ pour mieux prévenir les risques psychosociaux et **éliminer le harcèlement et la violence** sexuelle sur les chantiers.

## Reconnaissance d'occupations comme métiers

La CSD souligne l'importance de reconnaître et valoriser certains métiers pour attirer et retenir les travailleurs. **Certaines occupations comme les scaphandriers et les manœuvres devraient être reconnus comme des métiers à part entière**. Cela aiderait à valoriser ces professions et à encourager leur rétention dans l'industrie.

# QUAND MODERNISATION RIME AVEC DÉRÈGLEMENTATION

Sommaire exécutif du mémoire de la CSD Construction sur le projet de loi n° 51 : Loi modernisant l'industrie de la construction

## Rétroactivité salariale et des avantages sociaux

La CSD plaide pour que **les augmentations de salaire négociées doivent automatiquement s'appliquer, de manière rétroactive**, au premier jour suivant l'expiration des conventions collectives. La rétroactivité devrait également **s'appliquer aux avantages sociaux**, comme l'assurance MÉDIC ou le régime de retraite.

## Polyvalence des métiers

La définition de polyvalence prévue dans le projet de loi est problématique, puisqu'elle sera très difficile à appliquer et contrôler. La CSD croit toutefois qu'une actualisation et meilleure catégorisation des métiers pourraient être évaluées par le CFPIC et ses sous-comités.

Ce ne sont que quelques éléments du mémoire. Nous traitons en plus de :

- raccourcis patronaux pour mettre la responsabilité sur les travailleurs et les travailleuses et viser la dérèglementation de l'industrie de la construction;
- l'indépendance de la CCQ;
- formations;
- personnes immigrantes dans la construction;
- Etc.

Pour en savoir plus, nous vous invitons à [lire le mémoire et les différentes recommandations.](#)